

Garantie limitée de base

Sous réserve des termes et conditions de cette garantie limitée, Trane U.S., Inc. (« Entreprise ») accorde une garantie limitée à l'acheteur d'origine (« Acheteur ») uniquement pour les pièces (mais pas la main d'œuvre) remplacées suite à des défauts de fabrication pour le(s) produit(s) identifié(s) dans le **Tableau 1** ci-joint (« Produits ») qui sont installés dans une application résidentielle/multi-familiale (usage personnel, familial ou domestique) et soumis à une utilisation et un entretien normales aux États-Unis et au Canada. Toutes les réparations des Produits couverts par cette garantie limitée doivent être effectuées avec des pièces de rechange autorisées et par un prestataire de services agréé. Tous les frais de réparation associés aux frais non couverts par cette garantie sont à votre charge. Toute réparation inappropriée ou incorrecte causant des dommages au(x) Produit(s) aura pour conséquence probable l'annulation de cette garantie. Les produits installés à des fins commerciales bénéficient d'une garantie limitée pour une durée différente, comme indiqué dans le **Tableau 1** ci-joint. On entend par « fins commerciales » toute application qui n'est pas utilisée à des fins personnelles, familiales ou domestiques.

Cette garantie limitée s'applique aux Produits fabriqués à partir du 1er janvier 2022.

Cette garantie limitée peut également être consultée en ligne au <https://www.trane.com/residential/en/for-owners/warranty-and-registration> ou <https://www.americanstandardair.com/owner-support/warranty-and-registration>. Nous limitons la durée et les recours de toutes les garanties implicites, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande et de conformité pour un usage particulier, à la durée de la présente garantie limitée expresse. Certains États n'autorisent pas les restrictions relatives à la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations exprimées ici peuvent ne pas s'appliquer à vous. Veuillez lire la garantie limitée dans son intégralité pour plus d'informations.

Durée de la garantie limitée de base: Le **tableau 1** (ci-joint) contiennent les conditions de base de la garantie limitée pour l'Acheteur:

- Pour la plupart des Produits installés, y compris, mais sans s'y limiter, les Produits installés dans une maison modèle d'un constructeur, la Date d'entrée en vigueur de la garantie limitée de base sera celle à laquelle l'installation d'origine aura été terminée ainsi que toutes les procédures de démarrage du Produit correctement effectuées, puis renseignées sur la facture établie par l'installateur où devront être indiqués tous les numéros de modèle et de série du ou des Produits installés. En l'absence des dates d'installation et de démarrage sur la facture de l'installateur, la date de début de la période de garantie limitée de base sera fixée à soixante (60) jours après la date de fabrication en usine, telle que déterminée par le numéro de série du produit.
- Si un Produit a fait l'objet d'une installation dans une habitation récemment bâtie, laquelle n'est pas une maison modèle du constructeur, la Date d'entrée en vigueur de la période de garantie limitée de base est la date à laquelle l'Acheteur a conclu la vente de la propriété de la part du constructeur. Une preuve d'achat du Produit, de l'installation ou de la date de transfert de la propriété peut être nécessaire afin de confirmer la Date d'entrée en vigueur de la garantie.
- L'installation de pièces de rechange du Produit en vertu de la garantie limitée ne prolongera pas la période de validité originale de la garantie. La période de validité de la garantie de tout remplacement de pièce du Produit en vertu de la garantie limitée est la période de garantie applicable restante selon la garantie originale du Produit.

Durée de la garantie limitée enregistrée et conditions d'enregistrement: Si l'Acheteur enregistre correctement les Produits en ligne dans les soixante (60) jours suivant la Date d'entrée en vigueur de la garantie limitée de base sera prolongée comme indiqué dans le **Tableau 1**, joint aux présentes (la « durée de la garantie limitée enregistrée »). Tout produit qui n'est pas correctement enregistré en ligne par l'Acheteur dans les soixante (60) jours suivant la Date d'entrée en vigueur sera soumis à la durée de garantie limitée de base mentionnée ci-dessus et dans le **Tableau 1**. Pour effectuer l'enregistrement approprié de votre Produit, rendez-vous: <https://www.trane.com/residential/en/for-owners/warranty-and-registration> et cliquez sur « Register » ou <https://www.americanstandardair.com/owner-support/warranty-and-registration> et cliquez sur « Registration can be completed online ».

Garantie limitée transférable: La garantie limitée d'un produit est transférable de l'Acheteur à un propriétaire subséquent de la résidence où le produit a été installé à l'origine, à condition que le transfert soit effectué dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de clôture de la vente de la résidence et que les frais de transfert applicables, le cas échéant, aient été payés en totalité. Pour transférer une garantie limitée de l'acheteur à un propriétaire subséquent, veuillez appeler le 855-260-2975 et ayez en main le numéro de série du ou des produits, l'adresse d'installation, la date de clôture de la vente de la résidence entre l'Acheteur et l'acheteur subséquent, ainsi que les informations relatives à la carte de crédit pour payer les frais de transfert de garantie limitée appropriés, le cas échéant. Le montant des frais de transfert est disponible en ligne sur: <https://www.trane.com/residential/en/for-owners/warranty-and-registration> ou <https://www.americanstandardair.com/owner-support/warranty-and-registration>. À condition que le transfert de la garantie limitée soit terminé et que les frais de transfert soient payés en totalité dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de clôture de la vente de la résidence, l'acheteur subséquent conservera soit : (1) le solde de la durée de la garantie limitée de base, le cas échéant, à compter de la Date d'entrée en vigueur; soit (2) si le Produit a été enregistré conformément aux dispositions des présentes, le solde de la durée de la garantie limitée enregistrée à compter de la Date d'entrée en vigueur.

Comment obtenir un service: Pour localiser un prestataire de services dans votre région, qui fournira un service dans le cadre de cette garantie limitée, pour les produits Trane, veuillez consulter le www.trane.com ou appeler le 877-263-7578, pour les produits American Standard, veuillez consulter le www.americanstandardair.com ou appeler le 855-480-2741. L'Entreprise peut demander la preuve d'achat ou de l'installation du produit, y compris l'adresse d'installation, afin de fournir une ou plusieurs pièces de rechange dans le cadre de cette garantie limitée.

Ce que l'Entreprise fera: En tant que seule responsabilité de l'Entreprise et seul recours de l'Acheteur dans le cadre de cette garantie limitée, l'Entreprise fournira une pièce de rechange à installer par un prestataire de services CVCA agréé, sans frais pour la pièce uniquement, afin de remplacer toute pièce du produit défectueux en raison d'un défaut de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. L'Acheteur doit payer l'intégralité des frais de port et de manutention ainsi que les autres coûts liés au service sous garantie pour le remplacement de la pièce. En cas d'indisponibilité de la pièce de rechange du Produit, l'Entreprise, à son gré, fournira gratuitement une pièce de substitution convenable ou offrira un crédit correspondant au montant du prix de vente d'usine pour une nouvelle pièce de substitution convenable dont l'Acheteur pourra se servir pour défrayer le prix d'achat au détail d'un nouveau produit de l'Entreprise. L'achat de tout nouveau Produit se fera aux seuls frais de l'Acheteur, y compris, mais sans s'y limiter, tous les coûts et dépenses d'expédition, de retrait et d'installation.

Critères d'admissibilité: Les éléments suivants sont requis pour que le ou les Produits soient couverts par cette garantie limitée:

- Le ou les produits doivent se trouver au même endroit que celui où ils ont été installés à l'origine.
- Le(s) Produit(s) doit(vent) être convenablement installé(s), utilisé(s) et entretenu(s) par un fournisseur de service CVCA accrédité conformément aux spécifications du Produit ou conformément aux instructions d'installation, d'utilisation et de maintenance fournies avec chaque Produit par l'Entreprise. Le non-respect de ces spécifications ou instructions d'installation, d'utilisation et de maintenance aura pour conséquence l'annulation de cette garantie limitée.
- L'Entreprise est susceptible d'exiger des preuves écrites prouvant que la maintenance préventive recommandée a bien été effectuée.
- Toutes les pièces du Produit qui ont été remplacées par l'Entreprise en vertu de la garantie limitée doivent être remises au fournisseur de service en vue de leur restitution à l'Entreprise.
- Les centrales de traitement d'air, les climatiseurs, les pompes à chaleur, les serpentins avec ou sans boîtier et les chaudières à air chaud autonomes doivent faire partie d'un système comparé et évalué par l'Institut canadien du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération ou répondre à une spécification figurant dans une circulaire émise par une Entreprise ou autrement approuvée par écrit par un représentant autorisé de l'Entreprise.
- Toutes les réclamations en vertu de cette garantie limitée doivent être déposées dans les 90 jours suivant la date de la défaillance observée.

Exclusions: Les éléments suivants ne sont pas couverts par cette garantie limitée:

- Les coûts de main-d'œuvre, y compris, mais non exclusivement, les frais liés aux appels de diagnostic ou au retrait et à la remise en place des Produits ou de pièces de rechange d'un Produit.
- Les frais d'expédition et de transport nécessaires à l'envoi des pièces de rechange d'un Produit.
- Les défaillances, défauts ou dommages (y compris, mais sans s'y limiter, toute perte de données ou de propriété) causés par:
 - o Tout produit, service ou système tiers connecté ou utilisé conjointement avec le ou les produits;
 - o Toute utilisation qui n'est pas conçue ou prévue pour le ou les produits;
 - o Modification, altération, abus, mauvaise utilisation, négligence ou accident;
 - o L'entreposage, l'installation, la maintenance ou le fonctionnement inappropriés, y compris, mais sans s'y limiter, le fonctionnement d'équipements électriques à des tensions différentes de la plage spécifiée sur la plaque signalétique du Produit;
 - o Toute utilisation en violation des instructions écrites ou des spécifications fournies par l'Entreprise;
 - o Toute catastrophe naturelle, y compris, mais sans s'y limiter, le feu, l'eau, les tempêtes, les séismes ou les tremblements de terre, ou tout vol ou émeute;
 - o Un environnement corrosif ou le contact avec des matières corrosives telles que, mais sans s'y limiter, le chlore, le fluor, le sel, le soufre, les eaux usées recy clées, l'urine, les engrais, la rouille ou d'autres substances ou produits chimiques dommageables.
- Les achats de Produits effectués sur une base non installée, que ce soit directement, en ligne ou par le biais d'un marché secondaire ou d'une vente aux enchères.
- Les armoires ou les pièces d'armoires qui n'affectent pas les performances du produit, les filtres à air, le réfrigérant, les ensembles de lignes de réfrigérant, les courroies, le câblage, les fusibles, les dispositifs de protection contre les surtensions, les séchoirs installés hors usine et les accessoires du produit.
- Les coûts liés à un usage excessif de l'appareil.
- Les pièces de rechange nécessaires pour convertir le(s) Produit(s) du fluide frigorigène R-410A vers tout autre frigorigène.
- Pour les unités ou les systèmes dont la plaque signalétique indique un fluide frigorigène R-454B, l'utilisation ou la conversion à tout autre fluide frigorigène est interdite et annule cette garantie limitée.
- L'utilisation, non approuvée par le fabricant, de frigorigènes alternatifs, contaminés, contrefaits ou d'additifs réfrigérants, y compris, mais sans s'y limiter, les colorants, annulera cette garantie.
- Le filtre déshydrateur de la conduite de liquide doit être remplacé lorsqu'un remplacement du compresseur est nécessaire. Un filtre déshydrateur de la conduite d'aspiration doit être ajouté dans le cas de défaillances du compresseur dues à une surchauffe; faute de quoi la présente garantie limitée sera annulée.

GW-PKGD-2201B-FC

Conditions supplémentaires: LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET LA RESPONSABILITÉ ÉNONCÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET RESPONSABILITÉS, QU'ELLES SOIENT CONTRACTUELLES OU LIÉES À LA NÉGLIGENCE, EXPLICITES OU IMPLICITES, EN DROIT OU EN FAIT. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE APPLICABLE AU PRODUIT. L'ENTREPRISE N'AUTORISE AUCUNE PERSONNE À CRÉER TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ EN CE QUI TOUCHE LE(S) PRODUIT(S). NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE, L'ENTREPRISE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES DOMMAGES ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, DÉTERMINÉS OU PUNITIFS, QU'ILS SOIENT BASÉS SUR UN CONTRAT, UNE GARANTIE, UN DÉLIT CIVIL (NOTAMMENT, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, UNE RESPONSABILITÉ SANS FAUTE OU UNE NÉGLIGENCE), UNE CONTREFAÇON DE BREVET, OU BIEN, MÊME SI ELLE EST AVISÉE D'UNE POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE L'ENTREPRISE EN VERTU DE CES DISPOSITIONS EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT INITIAL DU OU DES PRODUITS.

Aucune action découlant d'une violation revendiquée de cette garantie limitée ne peut être intentée par l'Acheteur (ou tout acheteur subséquent conservant le solde d'une garantie limitée dûment transférée) plus d'un (1) an après la cause de l'action légale intentée.

Cette garantie vous confère certains droits juridiques et d'autres peuvent vous être conférés en fonction de l'État où vous résidez. Si ce Produit est considéré comme un produit de consommation, veuillez noter que certaines lois locales n'autorisent pas les exclusions ou les limitations sur les dommages accessoires ou consécutifs, ou les limitations sur la durée d'une garantie; ou la durée d'une garantie implicite, de sorte qu'il est possible que les limitations ci-dessus ne soient pas applicables pour vous. Référez-vous aux lois locales en vigueur de votre juridiction afin de connaître vos droits spécifiques en vertu de cette garantie limitée. Si vous avez des questions concernant cette garantie limitée, veuillez contacter votre revendeur d'installation d'origine, ou tout revendeur participant, si votre revendeur d'installation d'origine n'est plus disponible.

Relations clients, PO Box 4419, Bridgeton, MO 63044; Téléphone 1-800-945-5884

Ou visitez notre site web à www.trane.com ou www.americanstandardair.com

Tableau 1 : Durée de la garantie limitée pour les produits Trane et American Standard installés à des fins résidentielles

Climatiseurs et pompes à chaleur monoblocs (monophasés):

4TCC4, 4TCY5, 4WCC4, 4WCY5, 4WHC4

Période de garantie limitée de base : Compresseur, serpentins, pièces – cinq (5) ans

Période de garantie limitée enregistrée : Compresseur, serpentins, pièces – dix (10) ans

4YCC4, 4DCY4, 4DCL4, 4YCY5, 4YCL4

Période de garantie limitée de base : Compresseur, serpentins, pièces – cinq (5) ans, échangeur de chaleur – vingt (20) ans

Période de garantie limitée enregistrée : Compresseur, serpentins, pièces – dix (10) ans, échangeur de chaleur – vingt (20) ans

4WCZ5, 4WCZ6

Période de garantie limitée de base : Compresseur, serpentins, pièces – cinq (5) ans

Période de garantie limitée enregistrée : Compresseur – douze (12) ans, serpentins, pièces – dix (10) ans

4DCZ5, 4DCZ6, 4YCZ5, 4YCZ6

Période de garantie limitée de base : Compresseur, serpentins, pièces – cinq (5) ans, échangeur de chaleur – vingt (20) ans

Période de garantie limitée enregistrée : Compresseur – douze (12) ans, serpentins, pièces – dix (10) ans, échangeur de chaleur – vingt (20) ans

Conditions spécifiques pour les unités triphasées (modèles jusqu'à 5 tonnes à des fins RÉSIDENTIELLES):

4TCY4, 4WCY4, 4DCY4, 4DCL4, 4YCY4

Période de garantie limitée de base : Compresseur, serpentins, pièces – cinq (5) ans, échangeur de chaleur – vingt (20) ans

Période de garantie limitée enregistrée : Compresseur, serpentins, pièces – dix (10) ans, échangeur de chaleur – vingt (20) ans

4WCZ6, 4DCZ6, 4YCZ6

Période de garantie limitée de base : Compresseur, serpentins, pièces – cinq (5) ans, échangeur de chaleur – vingt (20) ans

Période de garantie limitée enregistrée : Compresseur – douze (12) ans, serpentins, pièces – dix (10) ans, échangeur de chaleur – vingt (20) ans

ACCESSOIRES:

Radiateurs électriques pour les unités monoblocs

BAYHTRV, BAYHTRC

Période de garantie limitée : dix (10) ans

LAMPES UVC: BAYUV

Période de garantie limitée : Ballast – dix (10) ans, ampoules – un (1) an

ÉCONOMISEURS: BAYECON

Période de garantie limitée : dix (10) ans

VOLET MOTORISÉ: BAYDMPR

Période de garantie limitée : dix (10) ans

Durée de la garantie limitée pour les produits Trane et American Standard installés à des fins commerciales:

Période de garantie limitée : Serpentin, pièces – un (1) an

Période de garantie limitée : Compresseur – cinq (5) ans

Période de garantie limitée : Échangeur de chaleur à unité monobloc – cinq (5) ans